

FICHE PROJET

Aggl'Eau Responsable

Axe 4 : Mise en œuvre des politiques publiques et efficacité

Sous Axe 4.1 : Animer les dispositifs et opérations mises en œuvre

Action n° 4.1.1 : Projet Aggl'Eau responsable

Contexte et Description de l'action

Cette démarche globale s'inscrit dans les engagements de Valence Romans Agglo sur les principes de l'IWA comme territoire Eau Responsable (délibération du 27 juin 2018).

Il s'agit d'engager une démarche globale pour une meilleure gestion et prise en compte des eaux pluviales sur le territoire de l'Agglo.

Cela répond à l'orientation fondamentale 5A du SDAGE RMC, notamment la disposition 5A 03 (réduction de la pollution par temps de pluie en zone urbaine) et à la disposition 5A 04 (éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées).

Les principaux enjeux de la gestion des eaux pluviales sont :

- La préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité
- La prévention des inondations
- La qualité du cadre de vie : qualité du paysage urbain, nature en ville, bien être et santé (rafraîchissement, qualité de l'eau, sortir du tout béton)
- Le bon fonctionnement des équipements d'assainissement (réseaux et STEP). En effet le système d'assainissement est non conforme à Romans et les déversements, amplifiés par les eaux pluviales, touchent des milieux sensibles. Le système d'assainissement de Valence est proche de la non-conformité. La situation pourrait être aggravée par les évolutions climatiques.
- Les coûts pour l'agglomération (investissement, gestion des équipements d'eaux pluviales et d'assainissement).

Aujourd'hui, les pratiques ne sont clairement pas à la hauteur de ces enjeux. Les espaces aménagés restent très peu perméables, les équipements d'assainissement sont de plus en plus saturés, et les coûts de la gestion des eaux pluviales restent particulièrement lourds.

De plus, le cloisonnement des services est un frein au développement des nouvelles techniques (répartition des coûts de gestion pas claire).

Les grands principes identifiés, pour une gestion des eaux pluviales à la hauteur des enjeux, sont les suivants :

- Changer de perception vis-à-vis des eaux pluviales. Ne plus les voir comme une contrainte pour les aménagements, comme un « déchet » à canaliser dans des tuyaux et à évacuer à l'aval des centres urbains. Au contraire, intégrer et valoriser la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire,
- Contribuer, par la gestion des eaux pluviales, à réintroduire la nature en ville,
- Rendre la ville moins bétonnée, plus perméable, désimpermeabiliser. Notamment en allant vers 100% de stationnements perméables sur les espaces publics,

- Gérer les eaux pluviales « au plus près de la source », en privilégiant autant que possible l'infiltration diffuse, pour limiter la pollution, préserver la recharge des nappes et éviter de concentrer les flux,
- Déconnecter les eaux pluviales des réseaux,
- Utiliser les eaux pluviales, à l'extérieur pour alimenter les espaces verts, ainsi qu'à l'intérieur pour les usages compatibles avec des eaux pluviales « propres »,
- Adapter les aménagements à l'évolution des conditions climatiques (des pluies moins fréquentes mais plus intenses),
- Concevoir « sur-mesure », trouver des solutions adaptées à chaque contexte,
- Favoriser les solutions les plus simples possibles et les mieux intégrées possible, pour en faciliter l'exploitation,
- Définir et mettre en œuvre une politique commune de gestion des eaux pluviales, rassemblant tous les services et élus.

Il s'agit donc bien de créer dans un premier temps une réelle sensibilisation sur ce sujet auprès des communes, des aménageurs, des entreprises....Et aussi en interne pour décloisonner les raisonnements « métier ».

Objectifs quantifiés

A moyen terme, il s'agit de déconnecter près de 18 ha sur le système de Valence (12 ha sur la ville de Valence et 6 ha avec la mise en œuvre de la mise en séparatif sur la ville de Bourg-lès-Valence). Sur le système de Romans, il s'agit de déconnecter entre 30 et 40 ha pour assurer la mise en conformité de la collecte.

Le schéma directeur de Portes-lès-Valence, en cours de réalisation viendra préciser les objectifs de déconnexion.

Moyens mis en œuvre

Cela se traduit pour les années 2020 et 2021 par le recours à un prestataire privé (ou le recrutement pendant 2 ans d'un animateur). La mission comprendra

- l'animation d'ateliers autour de la question du pluvial en interne mais aussi en externe,
- la constitution d'un guide et de fiches pratiques pour les aménageurs du territoire, en intégrant notamment des notions de coûts d'investissement et de fonctionnement,
- l'organisation d'une ou de plusieurs journées de sensibilisation autour de la gestion du pluvial avec les élus et les aménageurs locaux.

Montant estimatif

50 k€ HT

Plan de financement et phasage opérationnel

-